

Délibération n° 76-5 du 30 Avril 1976
portant approbation de la Décision Modificative
N° 1 du budget 1976

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 du budget 1976 de l'Agence.

En conséquence de cette décision modificative le budget est arrêté :

En recettes :

SECTION I	273 193 867 F	
SECTION II	<u>70 215 200 F</u>	
Total	343 409 067 F	343 409 067 F

En dépenses :

SECTION I		
A - Etudes et interventions	201 406 730 F	
B - Fonctionnement	<u>28 864 322 F</u>	
Total	230 271 052 F	
SECTION II		
A - Etudes et interventions ...	109 560 000 F	
B - Immobilisations	<u>2 018 012 F</u>	
Total	111 578 012 F	
TOTAL des dépenses		341 849 064 F

L'équilibre entre les recettes et les dépenses est réalisé par une diminution du fonds de roulement de : 95 185 F qui ressort désormais à 1 560 003 F

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration